



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Action Publique 2022 : ça se précise ...

Après l'avoir reçue le 4 mai, M Gérard Darmanin, Ministre de l'action et des comptes publics s'est adressé par courrier à la Fédération CFTC Finances en date du 1^{er} juin 2018 sur les sujets de la transformation de l'action publique touchant à notre Ministère.

Il a rappelé le cadre et le déroulement des actions qui seront menées, depuis la remise dans les prochains jours du rapport du Comité Action Publique 2022 (CAP 2022) jusqu'à la mise en œuvre concertée des actions retenues et son suivi régulier en Comité Interministériel de la Transformation Publique.

Pour le ministre de l'action et des comptes publics, deux axes semblent émerger :

* Une action de simplification conduisant à la suppression de «petites taxes à faible rendement» ainsi qu'un regroupement du recouvrement social/fiscal pour les entreprises.

La DGFIP et la DGDDI s'appuieront sur les développements du numérique au profit des missions de contrôle. La création d'une police fiscale commune DGFIP/DGDDI ainsi qu'un renforcement du renseignement ne sont pas incompatibles avec le regroupement du recouvrement fiscal autour de la DGFIP.

La DGDDI reste pleinement dans le giron du Ministère de l'action et des comptes publics pour l'ensemble de ses missions.

La DGDDI sera renforcée à hauteur de 700 emplois dont 250 en 2018 pour tenir compte de l'impact du Brexit.

La mise en place du prélèvement à la source fera l'objet de points d'étapes, de même que la suppression progressive de la taxe d'habitation et la révision des valeurs locatives qui participent d'un chantier de réforme du financement des collectivités territoriales.

* Un axe de modernisation de la gouvernance des administrations leur donnant une vision pluriannuelle de leurs missions et des moyens associés dans un cadre contractualisé.

Le niveau des effectifs sera directement issu des réflexions sur les missions.

Le ministre nous confirme que les ministères économiques et financiers contribueront aux 50 000 suppressions de postes de la fonction publique d'Etat, mais ne seront pas les seuls.

Il confirme que le PPCR sera bien mis en œuvre en 2019 et que le RIFSEEP (rémunération indemnitaire au mérite) pour les corps de la DGFIP et de la DGDDI est

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS CEDEX 13

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgip.fr

cftcdgip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



suspendu au-delà de 2019.

Pour le ministre, la concertation avec les partenaires sociaux, l'association des agents et de l'encadrement, permettront d'atteindre ces objectifs ambitieux de modernisation.

Pour la CFTC DGFIP, ce courrier du Ministre appelle plusieurs remarques.

Alors que le rapport de la mission CAP2022 se fait attendre et que sa remise est reportée de semaine en semaine, le Ministre nous donne en avant première les axes qui concerneront notre administration. On peut s'interroger dès lors sur le contenu du rapport.

Ces annonces sont le reflet des informations que le Directeur Général des finances publiques avait communiquées aux organisations syndicales le 9 mars dernier. Les grandes lignes étaient déjà esquissées sous forme de pistes de discussion du DG avec les ministres.

Restent les confirmations concernant PPCR que la CFTC a soutenu et le RIFSEEP que la CFTC combat en l'état.

Après avoir dit au Ministre sa conception d'un service public fort, au service d'une société juste et soucieuse des moins favorisés, la CFTC rappelle qu'elle pèsera de toute son influence dans les discussions sur les modalités de mise en œuvre de cette modernisation de grande ampleur, afin que celle-ci soit bénéfique tant pour le public (puisque c'est le but), mais contribue en même temps à une amélioration des conditions de vie au travail des agents.

Ceux-ci resteront en effet les acteurs essentiels de ce service à la collectivité nationale.

Des déclarations du ministre rien n'est dit concernant l'amélioration des conditions de vie au travail, les perspectives de carrières, l'amélioration du pouvoir d'achat. Or, les agents de la DGFIP ne pourront continuer à subir des restructurations et des réformes sans, à un moment, pouvoir en espérer un épanouissement professionnel.

La CFTC rappelle que l'accès normal à la fonction publique d'Etat doit rester l'accès par concours et le recours à l'emploi contractuel doit rester l'exception limitativement énumérée.

Par ailleurs, la CFTC restera vigilante quant à la contractualisation des missions et des moyens et effectifs dans la vision pluriannuelle que le ministre évoque.

La CFTC continuera à revendiquer ce qui est dû aux agents publics : un dégel de la valeur du point d'indice ainsi que l'abandon de la journée de carence qui n'est qu'une réponse idéologique anti-fonctionnaire à un problème de gestion des personnels défaillante.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédéc 322

75013 PARIS CEDEX 13

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com